

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 30 septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. DIGIACOMI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Septembre 2013

Délibération N°2013 / 285

Partenariat France 3 Via Stella/ville d'Ajaccio.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio et France 3 Corse « Via Stella », souhaitent engager un partenariat afin de valoriser et de promouvoir conjointement la production audio visuelle corse.
Cette démarche s'inscrit dans la perspective de la programmation cinéma, audio visuel de l'Espace Diamant, Théâtre municipal pour la saison 2013/2014.

Les futurs programmes seront mis en place en étroite collaboration entre les deux partenaires :

- il s'agira d'une part de proposer au public de manière régulière 1 fois par mois au moins, la diffusion d'émissions ou de films ayant trait au spectacle vivant (thématique sur le théâtre ou la musique, valorisant l'itinéraire de groupes musicaux par exemple, captations de spectacles, biographies d'artistes corses tels Henri Tomasi etc...) ainsi qu'aux autres domaines de la culture (patrimoine, littérature, arts plastiques), et de présenter les films documentaires ou de fictions réalisés par des artistes corses débutants ou déjà reconnus, (déjà diffusés ou en avant-première).
- D'autre part, 4 ou 5 avant-premières par an – films, courts, moyens ou longs métrages dont FR3 a été l'un des principaux producteurs – pourraient être organisées en présence des réalisateurs, des comédiens ...

L'objectif de ce programme est d'élargir le public de ces réalisations en les donnant à voir dans un espace public et surtout de susciter l'échange, le débat entre les spectateurs et les équipes de réalisation.

La convention qui formalise cet accord est jointe en annexe, elle précise les modalités de mise en œuvre de ce programme.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la mise en œuvre de ce programme.

D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 septembre 2013,

APPROUVE

**Par 32 voix pour
Et 3 abstentions (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia)**

la mise en oeuvre du programme de partenariat entre France 3 Via Stella et la Ville d'Ajaccio, tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet.

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
**Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130930-2013_285-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013